



**Monsieur le Ministre de l'Intérieur,**  
Ministre d'Etat  
Christophe CASTANER  
Ministère de l'Intérieur  
Place BEAUVEAU  
75008 PARIS

Paris, le 3 janvier 2020

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, et 31 janvier 2020, 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 février 2020, et 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, et 31 mars 2020**

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Vous n'avez toujours pas souhaité apporter de réponses concrètes à nos revendications majeures.

Cette absence de réponse de votre part comme de la part de l'Association des Départements de France et de l'Association des Maires de France conduit nos sept organisations syndicales unies et représentatives de plus de 85% des sapeurs-pompiers professionnels de France à appeler communément les sapeurs-pompiers professionnels et les agents des SDIS de France à poursuivre la grève dans le cadre des actions envisagées durant la seconde moitié du mois de janvier, au mois de février et jusqu'au 31 mars 2020 inclus.

Fermement opposés aux politiques et projets néfastes du gouvernement et de certains de nos employeurs représentés respectivement par l'Association des Départements de France et l'Association des Maires de France, nous revendiquons :

- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques ;
- La revalorisation significative de la prime de feu à hauteur des autres métiers à risque, à 28 % minimum ;

- La garantie de la pérennité de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et l'institution d'un dispositif de portabilité des droits pour les agents de la catégorie active en déplaçant les 1 an pour 5 ans et en supprimant les sur-cotisations.

- de prioriser les préoccupations relatives aux questions de protection de la santé et de la sécurité pour les agents des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (temps de travail, respect de la directive 2003-88/CE et de ses jurisprudences, dispositions adaptées face aux agressions subies par les sapeurs-pompiers, cancers liés à la toxicité des fumées) ;

- Le recrutement massif d'emplois statutaires afin de répondre aux besoins des Services départementaux d'Incendie et de Secours ;

Pendant la durée de notre préavis, nos organisations responsables demeurent néanmoins ouvertes à toutes négociations favorables qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du code du travail sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nos plus sincères salutations.

André GORETTI  
Président FA/SPP-PATS



Natacha POMMET  
Secrétaire générale de  
la Fédération CGT des  
Services publics



Gérard IRIART  
Président  
Avenir-Secours



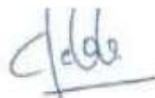
Christophe SANSOU  
Secrétaire général  
FO SIS



Frédéric PERRIN  
Président  
SPASDIS CFTC



Claire LE CALONNEC  
Secrétaire générale CFDT Interco



Jérôme FRANÇOIS  
Secrétaire général  
UNSA-SDIS de France

